



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



15142627

TRIBUNAL DE COMMERCE

30 SEP. 2015

DIVISION MONS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2015 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **SAGR VANOVERSCHELDE-BOUTTIAU**

Forme juridique : Société agricole

Siège : Rue Albert Premier 19 à 7022 Harveng

N° d'entreprise : 0452.749.082

Objet de l'acte : **Assemblée générale extraordinaire - Transfert de parts - Démission /
Nomination nouveau gérant et Changement siège social**

Le 17 août 2015, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la SAGR VANOVERSCHELDE-BOUTTIAU ayant son siège à Harveng, Rue Albert Premier 19, entreprise n° 0452.749.082.

Ordre du jour: Transfert de parts - Démission / Nomination nouveau gérant et Changement d'adresse du siège social

L'assemblée étant valablement constituée, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Résolution n° 1 :

Suite à la convention de rachat des parts sociales de la SAGR VANOVERSCHELDE-BOUTTIAU entreprise n° 0452.749.082 par Mr CLAREBOUT Jan, registre national numéro 60.09.04-345.82, domicilié Heirweg 26 à 8950 Nieuwkerke, en date de ce jour, la nouvelle répartition des parts est la suivante (voir registre des parts):

- Mr CLAREBOUT Jan : 250 parts

Résolution n° 2 :

L'assemblée a pris acte de la démission à cette même date de Mme SAUVAGE Véronique, registre national numéro 56.11.07-124-46 de son poste d'associée-gérante de la société et décide de nommer pour la remplacer Mr CAPOEN Yves, registre national numéro 68.08.26-239.77, domicilié Lindesteeweg 1/A à 8647 Lo-Reninge.

Résolution n° 3 :

Il a été décidé également de transférer temporairement le siège social de la société à l'adresse suivante: "Rue du onze Novembre n° 21 à 7000 Mons"

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée